L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 26 OCTOBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande une cuisinière pour une famille peu nombreuse. S'adresser 206 rue Dumaine. 26 oct—1f

A LOUER.

A LOUER.—Une maison basse ayant quatre appartements, deux cabinets et une galerie, cuisine haute avec quatre chambres, grande cour, cuve, gaz et water works. La maison est situé rue des Ursulines, No 140. S'adresser sur les lieux, de 10 heures à midi.
26 oct—

A VENDRE.

A vendre une épicerie bien achalandée, située dans le 2me district. S'adresser aux bureaux de l'Abeille. 24 oct—3 f.

COCHONS à vendre—Coin Columbus et Prieur. 23oct—1sem

A VENDRE—Pour cause de maladie, une Grocerie avec barre, favorablement localisée et ayant un courant d'affaires régulier. S'adresser, 35 rue Decatur. 23oct—23 24 26

A vendre, à bon marché, un excellent Piano Pleyel droit, nouvellement remis à neuf. S'adresser à BASILE BARES, 84 rue Royale. 19 oct—2 sem.

A vendre—Pour cause de santé dans un des beaux quartiers de la ville, une belle pâtisserie et confiserie bien située, belle clientèle et bien installée pour le travail, tout en parfait état. S'adresser chez A. Prados Jr., 21, Passage de la Bourse. 13oct—1m

A vendre—Grand Pleyel droit, $250; bargain, chez Werlein, 135 Canal.
26 sept—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Successions de Peter J. Dudenhefer et Lena Hubner, sa première femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,042—Division D—Attendu que Lizzie Dudenhefer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feus Peter J. Dudenhefer et de Lena Hubner, sa première femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 oct—26,30—nov 4

Successions de William Johnson et sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,007—Division E—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Wm Johnson et sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 oct—26 30—nov 4

Succession de Mme Charles Fabbrone.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,917—Division B—Attendu que Mme J. B. Rossi a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Chas Fabbrone, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 oct—17.22.26

Succession de Mme Esther A. D'Meza, femme de E. A. Brandao.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 14,759—Division C—Attendu que Edward A. Brandao a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Esther A. D'Meza, femme décédée de E. A. Brandao, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 oct—24.28—2nov

Succession du Révd. A. J. Drysdale.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,678—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve A. J. Drysdale, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 oct—23 27 31

Succession de N. M. Benachi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 16,842.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Vve Anna Benachi, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21oct—21,26,30.

Succession de Louis Bechler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,545—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Theresa Bechler, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17oct—17.22.26.

Succession de Mme Mary Ann Duggan, femme de P. J. Christian.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,208—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. J. Christian, tuteur, administrant cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17oct.—17.22.26.

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—B. J. West & Son & Co. vs. leurs créanciers—No 18,946. Division D.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires B. J. West's Son & Co. soit tenue et convoquée par devant Theo. Guyol, notaire en cette paroisse, le LUNDI, 22ème jour de novembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de voter sur l'application des pétitionnaires pour un répit comme il est ici demandé, et qu'avis public en soit donné de la dite réunion et son objet, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Horace L. Dufour, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 16 octobre 1886.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
17 oct—3f au 22 nov

Avis aux Votants

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Bureau de l'Enregistreur des Votants, coin des rues Camp et Lafayette.

Nouvelle-Orléans, 23 août 1886.

LES personnes désirant s'enregistrer trouveront ce bureau ouvert de 8 heures A. M. à 2 heures P. M. et de 4 P. M. à 7 P. M. jusqu'au 21 octobre 1886, les dimanches et les jours fériés exceptés. Le bureau sera positivement fermé après cette date pour réviser et préparer les livres des Polls.

Les certificats d'enregistrement émis en 1880 et depuis, quand aucun changement de résidence n'a eu lieu, sont bons pour la prochaine élection.

ALEX. BREWSTER, Enregistreur, bureau d'enregistrement.
22 août—60

AVIS D'ELECTION.

Bureau du Shérif Civil, Paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, 30 septembre 1886.

EN vertu de et conformément à une proclamation lancée par Son Excellence, Samuel Douglas McEnery, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, daté le 4 août A. D. 1886, ordonnant qu'une élection soit tenue le

Mardi, le deuxième jour de novembre A. D. 1886.

(étant le premier mardi qui suit le premier lundi du dit mois) de 7 heures du matin à 6 heures de l'après midi, afin d'élire un Représentant pour chaque District Congressionnel de l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis, pour le Cinquantième Congrès, pour servir le terme de deux ans à partir du quatrième jour de mars A. D. 1887.

Avis est par le présent donné qu'une élection sera tenue conformément à l'Acte No 58 de la Session extra de 1877 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, le

Mardi, deuxième jour de Novembre A. D. 1886.

(étant le premier mardi qui suit le premier lundi du dit mois) de 7 heures du matin à 6 heures de l'après midi, dans toute la ville de la Nouvelle-Orléans et paroisse d'Orléans, à tels polls que désignera le gouvernement de la ville de la Nouvelle-Orléans, afin que l'on puisse voter pour les officiers ci-après mentionnés, ainsi que le pourvoit la proclamation ci-dessus mentionnée, à savoir:

Deux Représentants au Congrès pour représenter l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis pour le Cinquantième Congrès qui seront élus par les électeurs qualifiés des deux Districts Congressionnels suivants dont font partie la ville de la Nouvelle-Orléans et la paroisse d'Orléans, pour le terme de deux ans à partir du quatrième jour de mars A. D. 1887, à savoir:

Un Représentant pour le Premier District Congressionnel composé des Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième, Septième, Huitième, Neuvième et Quinzième wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, et des paroisses Plaquemines et St Bernard.

Un Représentant pour le Second District Congressionnel comprenant le Premier, Second, Dixième, Onzième, Douzième, Treizième, Quatorzième, Seizième et dix septième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, et des paroisses Jefferson et St. Charles, St Jean Baptiste et St Jacques.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et ex-officio [illegible] de la paroisse d'Orléans.
[illegible]

POLLS.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, Hôtel de Ville, 21 octobre, 1886.

Conformément à la disposition 1ère de l'acte 4 de la session de 1878, et à la section 3ème de l'acte 123 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, l'avis suivant indique les endroits, *Polls*, où seront reçus les suffrages dans les divers *precincts* pour l'élection de membres du Congrès qui aura lieu Mardi, 2 novembre 1886, dans les divers *wards* de la ville de la Nouvelle-Orléans compris dans les Premier et Deuxième Districts congressionnels.

J. V. GUILLOTTE, Maire.

Premier District Congressionnel.

TROISIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Magazine, de Canal à Julia; Tchoupitoulas et Girod.
Deuxième Precinct—De Magazine à Carondelet, de Canal à Julia; maison de pompe, Perdido, près St. Charles.
Troisième Precinct—De Carondelet à Dryades, de Canal à Julia; Baronne et Poydras.
Quatrième Precinct—De Dryades à Bassin, de Canal à Julia; 50 South Rampart.
Cinquième Precinct—De Bassin à Liberté, de Canal à Julia; Poydras, entre Franklin et Liberté.
Sixième Precinct—De Liberté à Claiborne, de Perdido à Julia; 361 Poydras.
Septième Precinct—De Liberté à Claiborne, de Perdido à Canal; Gravier et Magnolia.
Huitième Precinct—De Claiborne à Johnson, de Gravier à Julia; Perdido et Johnson.
Neuvième Precinct—De Claiborne à Johnson, de Gravier à Canal; 42 South Claiborne.
Dixième Precinct—De Johnson à Broad, de Canal à Julia; Gravier et Galvez.
Onzième Precinct—De Broad au Chemin de la Métairie, de Canal à Julia; Broad et Commune.

QUATRIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Dauphine, de Canal à St-Louis; 94 Passage de la Bourse.
Deuxième Precinct—De Dauphine à Tremé, de Canal à St-Louis; Canal et Bassin.
Troisième Precinct—De Tremé à Claiborne, de Canal à St-Louis; 274 Douane.
Quatrième Precinct—De Claiborne à Johnson, de Canal à St-Louis; 321 rue Bienville.
Cinquième Precinct—De Johnson à Broad, de Canal à St-Louis; 491 Bienville.
Sixième Precinct—De Broad au Lac Pontchartrain, et de la rue Canal et le Nouveau canal au Canal d'Orléans et de la rue St-Louis; rue Canal, Métairie No. 4, maison de pompe.

CINQIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Royale, de St-Philippe à St-Louis; Toulouse à Chartres.
Deuxième Precinct—De Royale à Bourgogne, de St-Philippe à St-Louis, St-Pierre près Bourbon.
Troisième Precinct—De Bourgogne à Marais, de St-Philippe à St-Louis; Toulouse et Remparts.
Quatrième Precinct—De Marais à Derbigny, de St-Philippe à St-Louis; Orléans, près Marais.
Cinquième Precinct—De Derbigny à Miro, de St-Philippe à St-Louis; St-Pierre et Johnson.
Sixième Precinct—De la rue Miro au Lac Pontchartrain, et de la rue St-Louis et au canal d'Orléans au Bayou St-Jean et St-Philippe; 467 rue Ste-Anne.

SIXIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Royale, d'Esplanade à St-Philippe; Chartres et Quartier.
Deuxième Precinct—De Royale à Remparts, d'Esplanade à St-Philippe; Dauphine et Hôpital.
Troisième Precinct—De Remparts à Claiborne, d'Esplanade à St-Philippe; Tremé, entre Chemin du Bayou et Quartier.
Quatrième Precinct—De Claiborne à Galvez, d'Esplanade à St-Philippe; encoignure Chemin du Bayou Claiborne.
Cinquième Precinct—De la rue Galvez au Bayou St-Jean, et d'Esplanade à St-Philippe; Esplanade et Chemin du Bayou.

SEPTIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Bourgogne, de Champs-Elysées à Esplanade; Decatur et Français.
Deuxième Precinct—De Bourgogne à Marais, de Champs-Elysées à Esplanade; Remparts et Français.
Troisième Precinct—De Marais à Célestine, des Champs-Elysées à St-Antoine; Claiborne et Français.
Quatrième Precinct—De Marais à Célestine, de St-Antoine à St-Bernard; 75 Avenue St-Bernard.
Cinquième Precinct—De Marais à Galvez, de St-Bernard à Esplanade; Claiborne et St-Bernard.
Sixième Precinct—De Galvez et Célestine à Broad et le canal Marigny, des Champs-Elysées à Esplanade; coin des rues Rocheblave et Abadie.
Septième Precinct—D'Esplanade, Broad et le canal Marigny au Lac Pontchartrain, du Bayou St-Jean à Champs-Elysées, coin des rues Laharpe et White.

HUITIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Royale, des Champs-Elysées à l'Avenue Lafayette; Victoire et Mandeville.
Deuxième Precinct—De Royale à St-Claude, des Champs-Elysées à l'Avenue Lafayette; coin Marigny et Dauphine.
Troisième Precinct—De St-Claude à Robertson, de Champs-Elysées à l'avenue Lafayette; Urquhart, près l'Espagne.
Quatrième Precinct—De Robertson à la Promenade Floride, de Champs-Elysées à l'avenue Lafayette; coin Roman et Champs-Elysées.
Cinquième Precinct—De la promenade de la Floride au Lac Pontchartrain, des Champs-Elysées à l'avenue Lafayette; Champs-Elysées, entre America et Columbia.

NEUVIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St-Claude, de Lafayette à Clouet; Dauphine, près St-Ferdinand.
Deuxième Precinct—Du fleuve à St-Claude, de Clouet à Pauline; Dauphine, entre Désirée et Elmire.
Troisième Precinct—Du fleuve à St-Claude, de Pauline à Pologne; coin Bartholomew et Remparts.
Quatrième Precinct—Du fleuve à St-Claude, de Pologne à la ligne inférieure, coin avenue Jordan et Dauphine.
Cinquième Precinct—De St-Claude à la Promenade Florida, de l'Avenue Lafayette à Pologne; Urquhart, entre Port et St Ferdinand.
Sixième Precinct—De la Promenade Florida le long du canal de l'Avenue du Peuple au Lac Pontchartrain, et de là le long du lac Pontchartrain aux Rigolets, et Rigolets au lac Borgne, et de là le long du lac Borgne au Bayou Bienvenu, et de là le long du Bayou Bienvenu à la Promenade Florida; Hancock, entre St Claude et Marais.

QUINZIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Verret et du fleuve à Market; coin Verret et Patterson.
Deuxième Precinct—De Verret à l'avenue Verret, et du fleuve à Market; maison de pompe Morgan Fire Company No 3.
Troisième Precinct—De la rue Market à la ligne de division entre les paroisses d'Orléans et de Jefferson et du fleuve à Verret; coin Homer et Madison.
Quatrième Precinct—De l'avenue Verret à la ligne supérieure de la propriété de J. B. Olivier et du fleuve à la ligne de paroisse; coin Patterson et avenue Webster.
Cinquième Precinct—De la ligne supérieure de la propriété de J. B. Olivier à la ligne de division de la propriété de Mme E. Lewis et le Couvent des Ursulines; Tunisburg.
Sixième Precinct—De la ligne supérieure de la propriété de Mme E. Lewis et le Couvent des Ursulines à la ligne des paroisses d'Orléans et Plaquemines, et du fleuve aux paroisses d'Orléans et Jefferson; jonction du chemin public et du raccourci.

Second District Congressionnel.

PREMIER WARD.

Premier Precinct — Du fleuve à la rue St. Thomas, de Thalie à Félicité, au coin des rues Tchoupitoulas et Orange.
Deuxième Precinct—De St-Thomas à Constance, de Thalie à Félicité; Richard et Chippewa.
Troisième Precinct—De Constance à Prytanée, de Thalie à Félicité; Orange et Constance.
Quatrième Precinct—De Prytanée à Carondelet, de Thalie à Félicité; Félicité et St-Charles.
Cinquième Precinct—De Carondelet à Franklin, de Thalie à Félicité; Melpomène, entre Dryades et Baronne.
Sixième Precinct—De Franklin à Claiborne, de Thalie à Félicité; Melpomène et Locust.

DEUXIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Annonciation et Tchoupitoulas de Julie à Thalie; St-Joseph, entre Tchoupitoulas et Peters.
Deuxième Precinct — De Annonciation et Tchoupitoulas à Camp, de Julie à Thalie; Magazine près Calliope.
Troisième Precinct—De Camp à Baronne, de Julie à Thalie; Les Circle, entre St-Charles et Delord, ligne supérieure.
Quatrième Precinct—De Baronne à Franklin, de Julie à Thalie; 253 Erato, près Dryades.
Cinquième Precinct—De Franklin à Locust, de Julie à Thalie; Liberté et Clio.
Sixième Precinct—De Locust à l'avenue Carrollton, de Julie à Thalie; encoignure des rues Erato et Locust.

DIXIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St. Thomas, de Félicité à Première; Rousseau, entre Jackson et Philip.
Deuxième Precinct—De St. Thomas à Annonciation, de Félicité à Première; Joséphine, No. 147.
Troisième Precinct—D'Annonciation à Magazine, de Félicité à Première; Joséphine et Laurel.
Quatrième Precinct—De Magazine à St. Charles, de Félicité à Première; 321 Camp.
Cinquième Precinct—De St. Charles à Remparts, de Félicité à Première; encoignure Dryades et Joséphine.
Sixième Precinct—De Rempart à Howard, de Félicité à Première; encoignure St. André et Franklin.
Septième Precinct—De Howard à la pointe de la rue Tonti, de Félicité à Première; Howard et Jackson.

ONZIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Chippewa, de Toledano à Première; 31 Washington.
Deuxième Precinct—De Chippewa à Laurel, de Toledano à Première; Washington et Annonciation.
Troisième Precinct—De Laurel à Magasins, de Toledano à Première; 786 rue Magasins.
Quatrième Precinct—De Magasins à Prytanée, de Toledano à Première; Washington, entre Camp et Magasins, bureau de ville.
Cinquième Precinct—De Prytanée à Dryades, de Toledano à Première; Washington et Baronne.
Sixième Precinct—De Dryades à Liberté, de Toledano à Première; Washington, près Dryades.
Septième Precinct—De Liberté au canal Melpomène, à la pointe de Toledano à Première; coin Washington et Magnolia.

DOUZIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Laurel, de Tolédano à l'avenue Napoléon; Austerlitz et Tchoupitoulas.
Deuxième Precinct—De Laurel à Camp, de Tolédano à l'avenue Napoléon; coin Magazine et Penniston.
Troisième Precinct—De Camp à Broad, de Tolédano à l'avenue Napoléon; Berlin, entre Carondelet et St Charles.

TREIZIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Laurel, de Napoléon à l'avenue Peters; coin Tchoupitoulas et Bordeaux.
Deuxième Precinct—De Laurel à Prytania, de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters; Magazine et Cadix, côté nord.
Troisième Precinct—De Prytania à Broad, de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters; Bordeaux, entre Pitt et Prytania.

QUATORZIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St Charles, de l'avenue Peters à Lowerline; Magazine, près State.
Deuxième Precinct—De St-Charles à Melpomène tail race, de Lowerline à la ligne de l'avenue Peters, Broad à Melpomène tail race; coin Green et Edmond.

SEIZIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St-Charles, et de Lowerline à l'avenue Carrollton; Commercial, entre Huso et Washington.
Deuxième Precinct—De St-Charles à Melpomène tail race, et de Lowerline à l'avenue Carrollton, coin Washington et Hampson.

DIX-SEPTIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Cinquième, de l'avenue Carrollton à Upperline; Star Hook and Ladder Hall, coin Madison près Seconde.
Deuxième Precinct—De Cinquième à Onzième, de l'avenue Carrollton à Upperline; Cinquième et Mary.
Troisième Precinct—Borné par Onzième, Upperline et Upperline canal au Lac, au Nouveau Canal et de la l'avenue Carrollton; Levée de protection, West End.
25 oct—

GROS LOT

$75.000

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE L.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 9 NOVEMBRE 1886.

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000	25,000
1 Lot de	10,000	10,000
2 Lots de	6,000	12,000
5 Lots de	2,000	10,000
10 Lots de	1,000	10,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	200	20,000
300 Lots de	100	30,000
500 Lots de	50	25,000
1,000 Lots de	25	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	$6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York extraites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

L'ABEILLE

DE LA
NOUVELLE-ORLEANS
JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:
73 [illegible] 73

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Margaret McFadden vs. Mme Alverta Johnson et Henry L. Adams, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 18,745—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 novembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 150 borné par les rues Sixième, Septième, St-Patrick et St. David. Le dit lot étant désigné par le numéro dix-huit, sur un plan dressé par Hedin et Schlarbaum voyers, le 21 mars 1849, déposé dans l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville comme plan No 169 et mesurant au pied américain, conformément au dit plan, trente (30) pieds de face à la rue Septième, sur une profondeur de cent dix (110) pieds, entre lignes parallèles, borné sur un côté par le lot No 17 sur le dit plan et sur l'autre côté par le lot No 19.

Acquis par la défenderesse Mme Alverta Adams du demandeur, conformément à un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, en date du 28 octobre 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—

1° Pour du comptant un montant suffisant pour payer et satisfaire la réclamation du demandeur maintenant due, à savoir: Deux cents dollars ($200) avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du 26 octobre 1885 jusqu'au paiement final, ensemble avec 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant du capital et intérêt de la réclamation du demandeur, ainsi que les frais du dit procès et toutes les taxes d'Etat et de ville qui seront dues sur la dite propriété.

2° Et l'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre tiré par la défenderesse dans cette affaire, en date du 26 octobre 1882, et payable quatre ans plus tard, lequel billet est pour la somme de cent dollars et garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété, et porte intérêt à raison de 8 pour cent à partir du 26 octobre 1885 jusqu'au paiement final.

3° Et le reste s'il y a comptant.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 oct—26—2 9 16 23 27 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison de valeur, etc.

W. B. Ringrose vs. C. C. Stoecker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 17,437.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI 6 novembre 1886, à 1:30 heure P. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un fort lot de meubles de maison de valeur, effets mobiliers, divers, etc., actuellement dans l'entrepôt rue Notre-Dame entre Tchoupitoulas et Magazine, d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26oct—26 30—nov 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison de valeur.

Henry Haller vs James Lewis

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 17,070—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 6 novembre 1886, à 10:30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un fort lot de meubles de maison de valeur, effets mobiliers divers, etc., contenues dans le local No 487 rue du Canal, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 oct—26 30—nov 3 6

VENTES A L'ENCAN

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix pour commerce

Dans le Deuxième District.

Splendides résidences en briques à trois étages Nos. 144 et 146 rue de Chartres.

Successions de JOHN KELLER et ELIZABETH KELLER sa femme, consolidée.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C Nos 9321 et 18 317.

A des conditions faciles à l'enchère publique.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 27 novembre 1886, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la dite Cour, Division D, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, maintenant en congé, en date du 19 octobre 1886, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous droits, voies et avantages y appartenant, situé rue de Chartres entre les rues Jefferson et Toulouse, en cette ville, et mesurant mesure américaine, 18 pieds 3 1/2 pouces de face à la rue de Chartres sur 42 pieds 11 pouces de profondeur attenant à la propriété de M. Bel, et 42 pieds 11 1/2 pouces de profondeur attenant à la propriété de F. Carrabe avec l'usage d'une allée commune de 8 pieds de largeur.

Un autre lot de terre, ensemble avec les bâtisses y appartenant No 144 rue de Chartres dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 4 de l'îlet borné par les rues Chartres, [illegible], Toulouse et Jefferson, le dit lot mesurant mesure anglaise, 18 pieds 3 pouces de face à la rue de Chartres, 43 pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue Toulouse, 44 pieds 11 pouces de profondeur sur le côté opposé de la dite ligne, et 18 pieds 2 pouces sur la ligne arrière parallèle à la rue de Chartres, ensemble l'usage en commun avec quatre autres propriétés attenantes, d'une allée ouvrant sur la rue Toulouse et en profondeur de manière à former la ligne de division de la dite propriété.

Lesquels deux lots de terre connus comme les Nos 144 et 146 rue de Chartres, forment une bâtisse et seront vendus ensemble.

Les améliorations comprennent une maison en briques à 3 étages solidement bâtie le rez de chaussée sert de magasin et la partie supérieure est divisée pour résidences, avec une spendide vérandah en fer faisant face à la rue.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et lieu du vendeur et portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente. L'acte devra contenir toutes les clauses usuelles de garantie de 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection et la propriété devra être assurée et la police transférée. L'acquéreur paiera en outre et au dessus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Fred Adolph, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
23 oct—23 30—6 13 20 27 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à Mandeville.

Succession de Louis Degalle, épouse décédée de George Weppner.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E No 18,275.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 30 octobre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la dite Cour, en date du 21 septembre 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la ville de Mandeville, paroisse St-Tammany, Etat de la Louisiane, étant la portion du lot No 2, dans l'îlet No 34, conformément à un plan de Mandeville, déposé au bureau du recorder de cette paroisse, ayant 103 pieds de face à la rue Lafitte sur une profondeur plus ou moins de 250 pieds entre lignes parallèles, s'étendant et se bornant à la ligne de la propriété de M. Chas L. Oumbel dans le fond. Cette propriété est bornée au nord ou le côté supérieur par le lot appartenant à Jean Eugène Caillot et au sud ou du côté inférieur par le lot appartenant à Eugène Caillot.

Les améliorations consistent en une confortable maison de résidence avec trois chambres et deux cabinets, lattés et plâtrés, cuisine et accessoires.

Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Robt J. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
26 sept—26—2 9 16 23 30 oct

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIREE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham, Madras et Turcomans.
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux.
6 oct—1 an

AU PUBLIC.

Réduction dans le Prix de la Lumière.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU GAZ DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Nlle-Orléans, 16 septembre 1886

LA COMPAGNIE DU GAZ DE LA NLLE-ORLEANS prévient les personnes à qui elle fournit du gaz, ainsi que toutes celles qui résident sur le parcours de ses tuyaux de distribution que, à partir du 1er octobre 1886, des taux d'ESCOMPTE ADDITIONNEL seront accordés à ses clients, EN OUTRE des 10 pour cent dont ils bénéficient déjà sur leurs comptes mensuels, quand ceux-ci sont réglés avec promptitude.

Dépense—Un ct. par heure pour chaque bec donnant une lumière équivalant à celle de 20 bougies, moins 10 pour cent d'escompte.

Escompte Additionnel:

Sur comptes mensuels de $ 1 à $ 5,	5 pour cent
Sur comptes mensuels de 5 à 15,	10 pour cent
Sur comptes mensuels de 15 à 25,	15 pour cent
Sur comptes mensuels de 25 et au-dessus,	20 pour cent

V. VALLOIS, Secrétaire.
17 sept—3m

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mme Vve Paul Hed contre John Vidal.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No. 8,323—En vertu d'un writ d'alias fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au No 95 rue Nord Rampart entre les rues St Louis et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 30 octobre 1886, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

The barouche, saisie dans l'affaire ci-dessus, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions, comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.
19 oct—19 26 30

Compagnie de Navigation de Canal Carondelet vs. Valentine Rothang.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE Orléans. No 11,204.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, au Vieux Canal Carondelet, entre les rues Galvez et Johnson, le SAMEDI, 30 octobre 1886, à midi, la propriété suivante décrite ci-dessous, à savoir—

Un lot d'instruments de marine et une goélette, d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
19oct—24 30

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District de la paroisse d'Orléans.

L'Etat sur la déposition de Camille E. Girardey demandant une monition.

ETAT DE LA LOUISIANE.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite en la ville de la Nlle Orléans, le 5me jour du mois de septembre 1883 et encore le 24me jour du mois d'avril 1886, dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane contre James Livingston, le Percepteur de taxes du second district ou du district inférieur de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'autorité dont il a été revêtu par la loi, a adjugé à Camille E. Girardey, le pétitionnaire ici, comme le plus offrant et le dernier enchérisseur, la propriété ci-après décrite, et attendu que le dit Camille E. Girardey a été adressé à cette Cour pour qu'une monition soit faite conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte 95, approuvé le 10 mars 1870, des Statuts révisés de la Louisiane.

Donc, dès maintenant, toutes les personnes ici intéressées sont citées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans à faire valoir si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation contre la propriété ci-après décrite par suite d'une informalité quelconque dans les procédures ou dans la justification des réquisitions et adjudication d'après lesquelles les ventes se sont faites, ou toute irrégularité ou illégalité dans les assessments, notices, demandes ou sommes, époque ou genre de la vente à laquelle le pétitionnaire en est devenu l'acquéreur, ou toute autre défectuosité, les personnes sont requises de présenter dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne devront pas être confirmées et homologuées.

Attendu, qu'à la première vente de la dite propriété, le prix payé a été de vingt trois dollars quatre vingt douze et qu'à la seconde vente de la dite propriété le prix a été de quarante cinq dollars et que le dit prix a été payé comptant par ledit Camille E. Girardey.

DESCRIPTION DE LA PROPRIETE enregistrée au bureau des transferts de cette paroisse, livre 120, page 480 et livre 122, page 955, treize terrains dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'îlet 452 borné par les rues Canal, Douane, Readen et l'Avenue Hagan désignés par les Nos. de 5 à 17 inclusivement, et mesurant ensemble 308 pieds 1 pouce et quatre lignes de façade sur la rue du Canal étant tout la même façade du carré rue du Canal, sur 173 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur et de façade sur l'avenue Hagan, et de semblable profondeur et façade rue Readen.

Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans 15 septembre 1886. Signé N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans. Division D siégeant à la place de l'Hon A. L. Tissot, juge de la dite cour, Division A, actuellement en congé.

JAS. D. RANKIN, Sous Greffier.
Copie exacte.
Jas. D. Rankin, Sous Greffier.
26 oct—3 10 17 24 26 nov

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.

Etat de la Louisiane ex rel. Léon Lavedan, demandant une monition—No 18,307. Division E

A tous ceux que le présent avis concerne, salut:

Attendu qu'à une vente publique faite par Thomas Duffy, shérif civil pour la paroisse d'Orléans, le 2me jour d'août 1881, dans l'affaire de Léon Lavedan vs. Gertrude Schwartz et son mari et Mlle Amalia Matilda Schwartz, No 18,307, Division E, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, d'après l'ordonnance par la dite Cour ordonnant au shérif civil de saisir, publier et vendre la propriété ci-après décrite, le dit shérif civil a adjugé la dite propriété à Léon Lavedan, le pétitionnaire ci-dessus mentionné, comme étant le dernier et plus fort enchérisseur pour la somme de deux mille piastres comptant, et le dit Léon Lavedan a demandé à cette Cour une monition ou un avis conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373, etc., des statuts révisés de 1870 de l'Etat de la Louisiane.

Donc, dès maintenant toutes les personnes ici intéressées sont citées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à faire valoir, si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation contre la propriété ci-après décrite, par suite d'une informalité ou illégalité quelconque dans les procédures, publication, descriptions et adjudication d'après lesquelles la vente a été faite, ou toute illégalité, irrégularité dans les assessments et notices, époque ou genre de vente, ou toute informalité dans l'ordre, décret ou jugement de la Cour d'après lesquels la vente a été faite, ou toute omission ou illégalité, ou toute autre défectuosité quelconque, ces personnes sont requises de présenter dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles l'adjudication ou vente ainsi faite au dit Léon Lavedan ne serait pas confirmée et homologuée.

Attendu que le prix payé par le dit acquéreur Léon Lavedan est de deux mille piastres comptant.

La description de la propriété adjugée au pétitionnaire est comme suit.

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Annonciation, Washington et Quatrième, désignés par les Nos quatre et cinq et mesurant chacun vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue Washington, sur cent onze pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles et égales.

Le dit terrain No quatre étant ainsi désigné (comme lot No quatre) d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, le 16 mars 1867, annexé à un acte passé par devant Joseph Cohn, ex notaire le 25me jour d'avril 1867 et le dit lot No cinq étant ainsi désigné (comme lot No cinq) d'après un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 9 novembre 1859, déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de W. H. Peters ex notaire.

Bureau du greffier, Cour Civile de district, Nouvelle-Orléans, 4 octobre 1886.
Signé: HENRY L. LAZARUS. Juge de la Cour Civile de District, Division "E."
GEO. P. CAZELAR, Député greffier de la Cour Civile de District.
Copie exacte:
GEO. P. CAZELAR, Député greffier.
8 oct—8, 5 f en 30 jours.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT—No 18,761. Division C.

Dans l'affaire de James W. Fee, demandant une monition.

A tous ceux à qui parviendra ceci salut:

Attendu qu'à une vente de taxes publiques pour les taxes non payées de l'année 1878, assessées au nom de George O. Norcross, faite dans la ville de la Nouvelle Orléans le 24me jour du mois d'août 1886, James D. Houston, Percepteur de taxes pour le Premier District ou District supérieur de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'autorisation que lui donne la loi, a adjugé à James W. Fee, le pétitionnaire cité ci-dessus, comme étant le plus fort et dernier enchérisseur, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un terrain dans le Quatrième District de la ville de la Nlle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Brainard, Philip et Jackson, désigné comme lot No 15 de l'îlet No 264, le dit lot 15 mesure soixante six pieds de face à la rue Baronne sur 123 pieds de profondeur.

Et, attendu que le 24me jour de mars 1875, à une vente publique de taxes pour les taxes non payées de l'année 1873 assessées contre la dite propriété au nom de Caroline Flournoy, A. S. Badger, alors percepteur de taxes d'Etat pour le dit district, après s'être conformé à toutes les formalités de la loi, a adjugé la dite propriété à l'Etat de la Louisiane, et à ensuite le 15me jour de septembre 1885 d'après un acte pardevant C. H. Thompson, conformément aux exigences de la première section de l'acte No 105, approuvé le 28 mars 1874, vendu ladite propriété à George C. Norcross, laquelle dite vente a été confirmée par l'auditeur George B. Johnson le 23me jour de mars 1876.

Et attendu que James W. Fee a fait application à cette cour pour une monition ou avis, conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870, connus comme statuts révisés de la Louisiane.

Donc maintenant, que toutes personnes intéressées dans la dite propriété sont citées et priées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles le peuvent, de faire valoir un droit, titre ou réclamation sur la dite propriété, s'il y a informalité dans les procédures, publications, assessments, descriptions et adjudications faites à ces deux ventes mentionnées ci-dessus, ou s'il y a eu la moindre irrégularité ou illégalité dans les estimations ou avis, ou dans l'époque et la façon que les dites ventes ont été faites et toutes autres défectuosités quelconques. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la date de la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, de faire connaître les raisons pour lesquelles les dites ventes ainsi citées plus haut, ne devront pas être confirmées et homologuées.

Bureau du Greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans 23 septembre 1886.
Signé. N. H. RIGHTOR, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la dite Cour, Division C, actuellement en congé.
Signé. JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
Une copie exacte.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
24sept—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,884.—Division D.—J. H. Campman vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de John H. Campman, insolvable dans cette affaire, soit tenue et convoquée pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le MERCREDI, 22me jour de novembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur et pour fixer les termes de la vente de la propriété rendue par le dit insolvable, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises.
Nouvelle-Orléans, le 15 octobre 1886.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, député greffier.
17 oct—3f en 30 nov

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Foncières améliorées et Terrains vacants

Dans le Premier et Quatrième Districts,

Et Stock d'Assurance

A l'encan.

Succession de John Henderson.

No 15,797 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 27 novembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 16 septembre 1886, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la dite succession, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Le magasin coin nord-ouest des rues Commerce et Lafayette, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette et mesurant 32 pieds 8 pouces de face à la rue Commerce, 87 pieds 4 pouces de profondeur et face à la rue Lafayette, 87 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du côté opposé, et 32 pieds 1 pouce de large dans le fond; le magasin est en briques à deux étages, bien situé pour un entrepôt ou manufacture, loué à bail actuellement et occupé par une tonnellerie et vendu sujet au dit bail.

2° Le magasin coin des rues Tchoupitoulas, Water et Neuvième, dans l'îlet borné par la rue Harmonie. Le terrain est composé des lots B et D de l'îlet O, et mesure environ 43 pieds de face aux rues Tchoupitoulas et Water, environ 100 pieds de profondeur et face à la rue Neuvième et environ 87 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté opposé, vers la rue Harmonie, ensemble avec tous les droits de batture et d'atterrissement en face de ces lots.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à 2 étages, connue anciennement comme "la Distillerie No 23" courant tous les lots intérieurs et bâtisses en bois et hangars en face de la batture. Le site de cette propriété est excellent, ayant une façade sur la rivière juste à la partie supérieure de l'"Elevateur," et adjacent au Lafayette Brewery.

3° Deux terrains dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, Frouet et Locust, étant les lots Nos 22 et 23, mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Frouet sur 138 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur.

4° La moitié de l'îlet de terre borné par les rues Washington, Quatrième, Roman et Prieur, laquelle moitié mesure 128 pieds 3 pouces 6½ lignes de face sur les rues Washington et Quatrième, et 258 pieds de face à la rue Roman. Les améliorations comprennent deux maisons en bois à un étage. La propriété sera vendue subdivisée en lots. Cette propriété fait face au chemin coquillé de l'avenue Washington et au "Square Taylor."

5. L'îlet de terre borné par les rues Troisième, Quatrième, Rocheblave et Dorgenois, mesurant environ 287 pieds 5 pouces et 7 lignes sur les rues Troisième et Quatrième, et 254 pieds de face aux rues Rocheblave et Dorgenois. Le dit îlet est subdivisé en 18 terrains.

6. La moitié ou intérêt indivise dans douze terrains formant une portion de l'îlet borné par les rues Galvez, Miro et Première et une ligne la divisant de la partie inférieure du dit îlet qui fait face aux rues Jackson et Melpomène. (Tout l'îlet sera vendu.)

STOCK D'ASSURANCE.

Trente (30) actions du capital de la Compagnie d'Assurance Hibernia de la Nouvelle-Orléans.

Conditions de la vente.

Pour le stock d'assurance comptant. Pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, en billets des acquéreurs à leur propre ordre, et par eux endossés, portant intérêt de 8 pour cent par an, à partir de la date de l'adjudication, payable à un et deux ans de la date et portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété, avec les clauses usuelles de 5 pour cent frais d'avocat, assurance des améliorations, etc. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1886 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant MM. Wouille et Rouen, notaires.
26 oct—26, nov 6, 13 20 27.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le bateau Bessie M. à l'encan,

Succession de Samuel Moore.

No 18,550—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—MARDI, 16 novembre 1886 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 octobre 1886, il sera vendu à l'encan—

Le bateau à vapeur Bessie M. avec tous ses agrès et apparaux, etc. Il est maintenant dans le Nouveau Bassin près du pont Magnolia. Il a 67 pieds de long, 17 pieds de largeur, 6 pieds de profondeur et enregistré pour 12 60/100 tonnes, chaudière à haute pression 10 pieds de long, 5 pieds de diamètre, cylindres 10 sur 12.

Conditions—Comptant.
Transfert aux frais de l'acquéreur, pardevant moi Fahey, notaire.
Jaö oct—16 23 30—nov 6 16

PAR HENRY STERN & CO,

Vente à crédit. Vente à crédit.

De 550 caisses de Bottes, Souliers et Brodequins, et la balance du stock d'un magasin de Souliers en gros en banqueroute.

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs—Le MARDI 26 octobre 1886, commençant à 11 heures du matin, à notre Salle d'Encan No 35 rue de Chartres nous offrirons—550 caisses de bottes, Souliers et Brodequins venant d'être reçus des fabricants et comprenant un grand et régulier assortiment, convenables pour hommes, femmes et enfants.

—Aussi—

Un grand stock provenant d'une banqueroute, de Bottes, Souliers et Brodequins étant le contenu d'une maison de souliers en gros de première classe et comprenant un très joli et complet assortiment.

L'attention spéciale du commerce est appelée sur cette vente, qui se fait afin de clore le stock ci-dessus, nos instructions étant de disposer du dit stock sans limite ou réserve aucune.

Conditions—Au dessous de $200, comptant; au dessus de $200 et au-dessous de $500, 60 jours; au dessus de $500, 90 jours pour papier de ville endossé.
26oct—1f

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, No 18,956.

Veuve Paul Magne demandant une monition.

ATTENDU que, conformément à un ordre de vente, rendu le 5 juillet 1880 par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la succession de Charles Kilshaw, No 17,672 de la dite cour, Mather et Homes, encanteurs, ont annoncé la vente pour le 14 août 1880, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., située dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Levée ou Peters, Delaronde, Peters et la propriété Saulet, désignée par la lettre "A" sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer de la ville, daté le 30 juin 1876, annexé à un acte de Théo Guyol, notaire, du 26 juin 1876 et mesurant 67 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Levée ou Peters, 62 pieds 11 pouces de face à la rue Delaronde, sur une profondeur de 456 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la ligne supérieure adjacente à la propriété de A. Saulet, et 472 pieds 7 pouces sur la ligne inférieure vers la rue Flood; la dite portion de terre étant composée de tous les lots primitifs Nos 8, 9, 25 et 26, et de 33 pieds sur 32 pieds du fond des lots 13, 14, 15 et 16, qu'à la dite vente la dite propriété a été adjugée à Apolline Martin, veuve de Paul Magne, pour la somme de $2700 qu'elle a entièrement payée.

Et attendu que d'après un ordre de saisie et de vente rendu le 18 janvier 1881, par la Cour Civile de District de cette paroisse, dans l'affaire de Joseph H. Oglesby et Albert Baldwin, receveurs, vs. Mlle M. Fernandez, No 2055 de la dite cour, le shérif de cette paroisse a annoncé pour être vendue le 29 juin 1881, la même propriété mentionnée ci-dessus, qu'à la dite vente, la dite propriété a été adjugée à Charles Kilshaw pour le prix de $2000 comptant qu'il a payé en plein, et attendu que la dite Apolline Martin veuve Paul Magne, désirant se prévaloir des bénéfices de la loi relative aux monitions conformément aux sections 2370 à 2381 des Statuts Révisés a fait application à cette cour pour une monition.

Donc maintenant, que toutes personnes intéressées sont citées et sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles le peuvent, de faire valoir un droit, titre ou intérêt sur la dite propriété mentionnée ci-dessus, s'il y a informalité ou illégalité dans, avant ou après les deux ordres de vente mentionnés ci-dessus d'après lesquels les dites ventes ont été faites à savoir dans la succession de Charles Kilshaw et dans l'affaire ci-dessus de Joseph H. Oglesby et Albert Baldwin, receveurs, vs. Mlle M. Fernandez ou s'il y a irrégularité ou illégalité dans l'estimation ou avis ou dans l'époque ou la façon dont la dite vente a été faite, ou toutes autres défectuosités quelconques dans les procédures ou dans les ordres ou dans l'exécution de ceux-ci. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la date de la première publication de cette monition de faire connaître les raisons, si elles en ont, pour lesquelles les deux dites ventes mentionnées ci-dessus de la propriété décrite ci-dessus faites dans les deux cas ainsi cités plus haut ne devront pas être confirmées et homologuées par cette honorable Cour et le titre de la dite Apolline Martin veuve Paul Magne à la dite propriété citée ci-dessus ne serait pas déclaré parfait et complet.

Signé par moi et sous le sceau de cette Honorable Cour au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 21me jour d'octobre 1886.
HENRY L. LAZARUS, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
22 oct—3f en 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Peter Buts vs. ses Créanciers—Division — No. 18,790—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Peter Buts soit et par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Benjamin Ory, Esq., notaire en cette ville, le JEUDI, 28me jour d'octobre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire et d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, que Ernest T. Florance, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 24 septembre 1886.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
26sept—31

Succession de John Andrews.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 16,993—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Harry H. Hall et J. D. Hill exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte final.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Mary Mitchell.

Propriété de valeur améliorée DANS LES Premier et Quatrième Districts.

COIN DES RUES **Tchoupitoulas et Neuvième,** avec droits de batture.

La résidence en briques, avec jardin,

COIN DES RUES **Jackson et Camp.**

Rue Julie, adjacent au moulin à riz Foerster.

Rue Notre Dame, derrière le moulin ci-dessus.

COIN DES RUES **Girod et Commerce.**

Magasin en briques à trois étages.

Terres dans la paroisse Livingston.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans. Dossier No. 18707.

Vente pour une division d'intérêts.

A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 13 novembre, 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magazins, entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C, actuellement en congé, daté le 30 septembre 1886—Dossier No 18707—dans l'affaire de la succession de Mme Mary Connelly femme de John Mitchell, tous deux décédés, pour un partage des intérêts entre les héritiers, tous majeurs et pour payer les legs et dons, il sera vendu à l'encan—

Quatrième district, rue Levée:

1° Un morceau ou portion de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée ou Tchoupitoulas, le fleuve Mississippi ou Water, les rues Huitième et Neuvième, ensemble avec tous les droits de batture. La dite portion de terre forme les coins Levée et Neuvième et Water et Neuvième et mesure 51 pieds 1 pouce de face à la rue Levée, 50 pieds de face à la rue Water sur une profondeur de 100 pieds sur le côté inférieur le plus rapproché de la rue Huitième et une profondeur et façade sur la rue Neuvième de 161 pieds 6 pouces, tous plus ou moins mesure américaine.

Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages avec toiture en ardoise au coin des rues Water et Neuvième, employée comme buvette et résidence et ayant 5 chambres, citerne et lieux d'aisance. Aussi un double corps de logis à deux étages avec toit en ardoise au coin des rues Levée et Neuvième connu comme les Nos 1000 et 1002 rue Levée ou Tchoupitoulas contenant 15 chambres en tout, 2 citernes, lieux d'aisance, hangars, etc.

2° Deux terrains de valeur, rue Jackson, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, Camp et Chestnut, formant le coin des rues Camp et Jackson, mesurant ensemble 60 pieds de face à la rue Jackson, sur une profondeur et façade sur la rue Camp de 130 pieds, mesure américaine et entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux étages bien bâtie connue comme le No 202 rue Jackson et ayant un large corridor, cuisine aux deux étages, de quelque 12 chambres ou plus, citerne, etc., avec gaz et installations partout.

3° Un terrain dans le Premier District, rue Julie, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julie, Notre-Dame, Magasins et Tchoupitoulas, adjacent au moulin à riz Foerster, et mesurant 60 pieds de face à la rue Julie sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles, mesure française.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages contenant quelques 15 chambres ou plus, aussi deux maisons en bois servant de grenier et de résidences pour ouvriers, etc., et connues comme les Nos 101, 103 et 105 rue Julie.

Rue Notre Dame.

4° Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et dans la dernière propriété ci-dessus et adjacent à celle-ci dans l'îlet désigné comme le No 13 et mesurant 25 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Notre Dame sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux étages et demi avec toit en ardoises, connue comme le No 34 rue Notre Dame et ayant un corridor en haut et en bas et quelque 10 chambres en tout, citerne, lieux d'aisance, etc.

Coin des rues Girod et Commerce.

5° Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, Lafayette, Tchoupitoulas et Commerce, formant le coin des rues Girod et Commerce et mesurant 19 pieds de face à la rue Girod sur une profondeur et façade sur la rue Commerce de 86 pieds, tous plus ou moins.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages connu comme le No 57 rue Girod, ayant une buvette et quelques 6 ou 8 chambres, citerne, etc.

Terres dans la paroisse Livingston.

6° Les terres ou vacheries dans la paroisse Livingston dans le District Greensburg et près de Springfield, La. à savoir:

Le N. W. 1/4 et le S. W. 1/4 du N. W. 1/4 de la section 32—et le sud moitié du S. W. 1/4 de la section 29—et le N. E. 1/4 du N. E. 1/4 de la section 31. Contenant 316 33/100 acres. Aussi le S. W. 1/4 du S. W. 1/4 de la section 28. Contenant 39 75/100 acres. Total 355 78/100 acres, tout dans T. 7 S. de R. 6 E. Et d'après les certificats Nos 3930 et 46 679.

Toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins et sont conformes aux plans dressés par Williams & Patton architectes et voyers, lesquels plans pourront être vus à l'endroit de la vente.

Conditions.—Une moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à un an avec 8 pour cent intérêt et toutes les clauses de garanties usuelles les billets du crédit seront divisés en coupons si cela est nécessaire pour effectuer un règlement entre les héritiers et un dépôt comptant de 10 pour cent sera fait sur les lieux.

Actes de vente pardevant Juan Beudernagel, Esq. notaire aux frais des divers acquéreurs.
10oct—10.13 17.24.31—7 13nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli cottage toit en ardoises,

No 268 rue Cleveland.

En face de l'Université Straight.

Succession Philip W. Gowey.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI 13 novembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division "A", daté le 6 octobre 1886 Dossier de la Cour No 18,292 pour le compte de la succession de Philip W. Gowey, décédé, il sera vendu à l'enchère publique:

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 554 borné par les rues Cleveland, au chemin Gasquet, Palmyre, Tonti et Rocheblave désigné comme lot No 5, et mesurant 27 pieds 1 pouce de face à la rue Cleveland sur une profondeur de 105 pieds 10 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en un cottage en bois avec toit en ardoises, connu comme le No 268 rue Cleveland et ayant 3 chambres, hangars, citerne, galerie, jardin avec fleurs, arbres fruitiers, raisins, etc., et valant $15 de loyer par mois. La rue est pavée et les trottoirs sont bons et se trouve derrière l'Université Straight, un charmant petit endroit à proximité des chars des marchés, etc., et dans un bon voisinage.

Conditions—Comptant en passant les titres, 20 pour cent à payer comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Benj. Ory, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 oct—10 17 24 31—7 13 nov

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

A vendre, à l'encan, le SAMEDI 30 octobre courant, à 12 A. M. à la Bourse d'Encan Arcade, par C. E. GIRARDEY & CIE, encanteurs—Le joli cottage en bois avec toit en ardoise No 132 rue Annette entre Derbigny et Roman. Les cinq terrains de choix propres à bâtir bon entourés terrain élevé formant le coin nord-ouest des rues Derbigny et Nouveau St Bernard.

Voir plans à la Bourse pour amples détails.
20 oct—

Emplacements de choix pour commerce,

Près du Marché Poydras,

Rue Sud Remparts, entre les rues Sud Poydras et Lafayette,

La partie la plus animée de ce Quartier populaire.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. encanteurs—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 30 octobre 1886 à midi, à la Bourse d'encan Arcade, il sera vendu à l'encan sans réserve pour effectuer un partage entre les associés—

Les magasins en briques et en bois à un étage centralement situés, désignés par les Nos 172, 172 1/2, 174 et 174 1/2 rue Sud Remparts entre Poydras et Lafayette. Le terrain comprend deux lots, mesurant chacun 25 pieds 0 pouces de face à la rue Remparts, sur 89 pieds de profondeur entre lignes égales. Suffisamment large pour un grand commerce central, deux ou trois grands magasins, qui sont en demande, et qui rapportent des loyers rémunérateurs toujours en augmentant. C'est un fait remarquable qu'il n'y a pas un magasin qui ne soit pas loué rue Sud Remparts de Girod à Gravier.

Cet emplacement de choix est près du splendide établissement de groceries de M. C. Feahny, et des maisons d'affaires populaires de MM. Jules Manaud, Levy & Isaacs, B. Berger & Lahanier, P. M. Levy, B. Gretzner, Jacob Schoenecker, et autres établissements bien connus et florissants de la rue Remparts, entre Poydras et Lafayette.

Il mérite l'attention des capitalistes et des hommes d'affaires entreprenants qui savent apprécier les affaires croissantes du MARCHE POYDRAS et du trafic stable et grandissant du Nouveau Bassin, la Mississippi Valley R. R. auxquels cette propriété est à proximité.

La vente se fera séparément ou en bloc, pour satisfaire la demande. MM. Norvel & Wagner en sont les occupants, sans bail, au prix très bas de $35, chacun, par mois. [illegible] montant que l'acquéreur pourra obtenir s'il préférait louer avec bail que d'occuper la propriété. Vente positive, titres parfaits et indiscutables.

Conditions—Un quart ou un tiers, ou plus, comptant, à l'option de l'acquéreur; la portion à crédit à un, deux, ou un, deux et trois ans pour billets spécialement garantis par lien du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt, et toutes les clauses usuelles.

Actes de vente pardevant [illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés de valeur dans le Deuxième district.

Une résidence en briques et en bois à deux corps de logis, No 97 rue Dumaine, entre Bourbon et Dauphine.

Un grand terrain nu, rue Toulouse, entre Remparts et Bourgogne.

Succession d'Antoine Sarrat.

No. 17,870—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No 46 rue Royale—SAMEDI 13 novembre 1886 il sera vendu à l'encan, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er octobre 1886 dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Bourbon et Dauphine, et mesurant au pied français 30 pieds de face à la rue Dumaine sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence en briques et en bois à un étage avec mansarde et à deux corps de logis couverte en ardoises, ayant en tout 4 grandes chambres, galerie fermée et 2 cabinets et 2 bonnes chambres dans la mansarde; aussi une cuisine en briques à deux étages, bâtisse ayant 3 chambres en haut 3 chambres en bas, chambres à bois et charbon, waterworks, lieux d'aisance, cour briquetée et un joli jardin dans le fond.

La propriété porte le numéro municipal 97 rue Dumaine.

2° Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St. Pierre, Remparts et Bourgogne, désigné par le No 12 sur un plan dressé par A. Hedin, architecte, le 19 mai 1855 et déposé dans le livre des plans No 3 de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, le dit lot mesure au pied américain 60 pieds de face rue Toulouse sur une profondeur de 120 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

Toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur le lot ci-dessus décrit ne sont pas inclus dans la vente.

Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant Théo. Guyol, notaire aux frais de l'acquéreur.
9oct—9.16.23 30—6.13nov

Succession de Alexandre F. Lewis.

No. 18,662—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR Encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 13 novembre 1886, à midi il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, actuellement en congé, en date du 1er octobre 1886 la propriété ci-après décrite—

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Hospital, Prieur, Johnson et Quartier, mesurant, mesure française, 33 pieds 0 pouces de face à la rue Hospital, sur une profondeur de 81 pieds sur la ligne du côté le séparant du lot No 16, et borné sur l'autre côté par une ligne oblique par la propriété de Mme Fontaine ou ses représentants, le dit lot désigné ci-dessus étant désigné comme lot No 17 d'après un plan dressé par [illegible] Brugier, voyer général, le 26 juillet 1832, déposé au bureau de [illegible] Fouchon, notaire en cette ville.

Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant O. de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9oct—9 16 23 30—6 13nov.

ANNONCE JUDICIAIRE

Dans l'affaire des enfants mineurs de Louis Burthe, pétitionnant, etc.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 18,617.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 13 novembre 1886 à midi il sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. H. L. Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date respectivement du 14 septembre et du 29 septembre 1886 dans l'affaire ci-dessus la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 4 et borné par les rues Marais ou Plauche, Columbus, St Claude et l'Avenue St Bernard, mesurant 32 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Columbus, 85 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 1, et 81 pieds 3 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 5.

La maison de résidence, dépendances, barrière et cuves récemment construites dessus ne sont pas vendues avec le lot, un délai de six mois est accordé au propriétaire pour enlever les dites bâtisses, etc., pour les enlever du dit terrain.

Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9oct—9 16 23 30 nov 6 13

PAR JAS P. GUINAULT.

Vacherie.

Succession de Bernard Gerde.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 15,782.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse,—MERCREDI 3 novembre 1886, il sera vendu, à midi précis, à l'encoignure des rues Dryades et Valence, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 20 octobre 1886, par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe juge de ladite Cour, Division C, maintenant en congé—

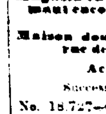

63 vaches laitières, plusieurs avec veaux, et les autres sur le point de vêler, 1 taureau, 4 chevaux, 1 charrette à lait, bidons, harnais et tous les ustensiles de la vacherie.

La vacherie sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant; de $50 à $100 six mois, et au-dessus de $100 un an de crédit en billets endossés au plaisir à la satisfaction du vendeur.
23 oct—23 28—nov 3

Magasin en briques à deux étages, formant encoignure aux rues Baronne et Girod, et Maison double, à deux corps de logis rue des Remparts No 450.

Actions d'assurance.

Succession de Peter M. Petersen.

No. 18,727—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 6 novembre 1886, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 septembre 1886 signé par N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour Division C, maintenant en congé—

Les propriétés et actions suivantes appartenant à la susdite succession, savoir:

—Actions—

Cinq actions du fonds capital du "New Orleans Insurance Association" de $30 chacune d'après certificat No 395 daté 18 novembre 1874.

Une action du fonds capital du "Merchants Insurance Company" de $100, d'après certificat No 215 daté 15 juin 1879.

—Propriétés foncières—

L'encoignure des rues Baronne et Girod.

Une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, composée des lots A et B, mesurant ensemble 25 pieds 7 pouces de face à la rue Baronne, sur 128 pieds 3 pouces de profondeur et face à la rue Girod de 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur une ligne perpendiculaire à la rue Girod de 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Girod, de là 102 pieds 3 pouces 3 lignes sur une ligne perpendiculaire et courant vers la rue Girod et 96 pieds 3 pouces sur une ligne perpendiculaire, et courant vers la rue Baronne. Ensemble une grande bâtisse en briques à deux étages, avec vérandah en fer, faisant face aux deux rues.

La bâtisse à l'encoignure est occupée comme un magasin d'épicerie et les étages supérieurs comme résidence. Une bâtisse en briques à étage attenant à la maison principale, ayant 11 chambres, une autre bâtisse basse en briques faisant face à la rue Girod ayant 3 chambres, gaz, citerne, etc. etc.

La propriété ci-dessus est louée à bail jusqu'au 30 juin 1889 à raison de $50 par mois. La locataire actuelle faisant toutes les réparations nécessaires à ses propres frais durant le terme du présent bail.

Maison à deux corps de logis rue des Remparts No 450.

Un lot de terre situé dans le 3me District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Remparts, Bourgogne, Union et Français, lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Remparts sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Ensemble une maison double, couverte en ardoises ayant six chambres, galerie vitrée et deux cabinets. Une bâtisse en bois à deux étages, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, cour briquetée entre les deux bâtisses, arrière cour, deux citernes, puits, lieux d'aisance doubles, etc. etc.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant Ch. A. Sel, notaire, aux frais des acquéreurs.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'acquisition sera exigé des acquéreurs.
2 oct—2 9 16 23 30—6 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. P. Sarrazin Fils & Cie vs. ses créanciers—No 19,019. Division "D"—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale de J. P. Sarrazin, Fils & Cie et J. René Sarrazin et J. Stanislas Landry, individuellement, et comme membres de la dite raison commerciale soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant R. C. Stockton, notaire à son bureau No. 6 rue Carondelet en cette ville, le MERCREDI 24me jour de novembre 1886, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, et pour nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.

Et que Joseph Duvigneaud, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et qu'il est de plus ordonné que le shérif civil prenne et entre en possession des marchandises et effets rendus par les insolvables dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 22 octobre 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
[illegible]